



Présentation de l'environnement de travail :

Le poste de technicien est à pouvoir au sein du Groupement Hospitalier de Territoire Sud Francilien (GHT).

Le GHT est composé de trois établissements hospitaliers :

- Le Centre Hospitalier d'Arpajon
- Le Centre Hospitalier Sud Essonne, composé lui-même des sites de Dourdan et d'Etampes
- Le Centre Hospitalier Sud Francilien situé à Corbeil-Essonnes.

Le Centre Hospitalier d'Arpajon (CHA) est un établissement d'environ 380 lits dont 170 lits de MCO avec une forte activité obstétricale, des unités de médecine, chirurgie, surveillance continue, urgences-smur et pédiatrie. Son plateau technique comporte notamment un scanner et 4 blocs opératoires.

Le Centre Hospitalier Sud Essonne (CHSE) est un établissement bi-sites d'environ 600 lits et places avec 250 lits environ à Dourdan, 350 lits environ à Etampes. Situé au sud du département de l'Essonne, le CHSE propose un large panel de prises en charges de proximité (deux sites d'accueil des urgences, plateaux de consultation et médico-techniques, services de médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique) et de recours (unités de surveillance continue sur chacun des sites et service de réanimation sur Etampes – Etampes est site de PDSSES). Le CHSE comprend également des services de soins de suite et de réadaptation (polyvalents et gériatriques), une unité d'EVC-EPR (Etats Végétatifs Chroniques – Etats Pauci Relationnels), deux Unités de Soins de Longue Durée et Deux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

En termes d'équipements matériels lourds soumis à autorisation, le CHSE compte deux scanners et une IRM.

Le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) est un établissement de 1 000 lits situé au sud de la région parisienne, dans le département de l'Essonne. Les activités de Médecine Chirurgie Obstétrique sont regroupées sur un seul site. Le CHSF comprend également un EHPAD, des secteurs extrahospitaliers de psychiatrie et une UCSA (Prison de Fleury –Merogis).

Le nouvel établissement, monosite pour les activités de MCO, a ouvert en 2012 et dispose d'un plateau technique de pointe où toutes les spécialités sont représentées à l'exception de la neurochirurgie, de la chirurgie cardiaque et de la radiothérapie. Il est notamment composé :

- D'une réanimation et de soins continus adultes de 40 lits
- D'une maternité de niveau III avec une unité de soins intensifs et de réanimation néonataux de 22 lits (plus de 5000 accouchements par an)
- D'un plateau d'imagerie doté de 5 salles de radiologie numérisées, de 2 IRM (dont une 3T), de deux scanners dont un à orientation cardiologique et d'une salle de radiologie interventionnelle
- D'un service de médecine nucléaire avec deux gamma-caméras hybrides et un TEP-Scanner

- D'un service de dialyse de 12 postes
- D'un service de cardiologie avec une salle de rythmologie et deux salles de coronarographie
- D'un bloc lourd de 7 salles et d'un bloc ambulatoire de 4 salles
- D'un bloc obstétrical de 8 salles de naissances et de 2 salles de césariennes
- D'un laboratoire disposant d'une chaîne robotisée, d'un laboratoire d'anatomopathologie de territoire et d'un laboratoire d'hygiène accrédité
- ...

Le Service des Ressources Biomédicales, composé d'une équipe de 12 personnes, est organisé en trois pôles :

- un pôle d'ingénierie composé de 2 ingénieurs biomédicaux et d'un assistant ingénieur
- un pôle de gestion de 3 gestionnaires technico-administratives
- un atelier biomédical composé de 6 techniciens biomédicaux.

Le service dispose d'une GMAO spécifique au biomédical, Optim CEM, dont chaque membre de l'équipe dispose.

Le service est reconnu et accompagne toutes les évolutions de l'activité de l'établissement.

Le service biomédical du CHSF deviendra à compter de 2019 le service biomédical du GHT. Le présent poste est créé dans ce cadre pour encadrer et assurer une présence biomédicale sur l'ensemble des sites du GHT.

POSITION DU POSTE DANS LA STRUCTURE

Relations hiérarchiques ou rattachement hiérarchique :

- Directeur Général
- Directeur des Affaires Médicales
- Ingénieur Responsable du Service des Ressources Biomédicales
- Ingénieurs et assistants ingénieurs biomédicaux du Service des Ressources Biomédicales
- Technicien biomédical Référent Atelier

Relations fonctionnelles :

- Ingénieurs biomédicaux et assistant ingénieurs biomédicaux
- Gestionnaires technico-administratives biomédicales
- Technicien biomédical Référent Atelier
- Techniciens biomédicaux
- Les services de soins et médico-techniques (équipes médicales et paramédicales)
- Personnes compétentes en radioprotection et radio-physiciens des établissements
- Matéiovigilants des établissements
- Cellules qualité institutionnelles
- Personnels des Equipes Opérationnelles d'Hygiène des établissements
- Autres fonctions supports des établissements (notamment les services techniques, l'informatique, la logistique)
- Fournisseurs
- Prestataires de service

Horaires de travail/astreintes/repos/congés/gardes (pour le métier dans le service concerné) :

Deux horaires différents, en 7h30 par jour, pour assurer la plage d'ouverture de l'atelier biomédical de 8h à 17h : 8h00-16h et 9h00-17h00.

Travail uniquement en jours ouvrés.

Pas de garde et d'astreinte.

Le site principal d'affectation est le CHSF. Des déplacements sont à prévoir sur l'ensemble des sites du GHT.

Obligation d'être détenteur du permis de conduire et de disposer d'un moyen de locomotion personnel.

Description du poste

Mission du poste (définition du métier) :

Au sein du service biomédical, le technicien biomédical est en charge de :

- installer, maintenir, réaliser ou faire réaliser les maintenances préventives, curatives et les contrôles qualité et d'assurer la traçabilité de toutes les opérations (mise en inventaire, mise au rebut, interventions, ...) concernant les dispositifs ou équipements biomédicaux gérés par le service biomédical
- informer sur l'utilisation des équipements biomédicaux
- participer à la gestion des risques et au suivi des dossiers de matériovigilance.

Activités du poste (activités du métier adaptées au service) :

Le technicien biomédical :

- est en charge, de manière autonome, d'un parc d'équipements biomédicaux défini nominativement sur l'organigramme du service. Il est donc référent du dit parc. Sur ce parc, il est garant de:

- l'enregistrement des modèles en GMAO (exhaustivité et respect des règles de saisie)
- l'inventaire (exhaustivité et respect des règles de saisie, entrées/sorties de parc)
- la veille technologique et réglementaire relative aux équipements et à la maintenance des équipements
- la définition de la politique de maintenance en collaboration avec l'ingénieur responsable du service
- la déclinaison de la politique de maintenance en GMAO (exhaustivité et respect des règles de saisie)
- suivi de réalisation des maintenances préventives conformément à la politique de maintenance définie
- la gestion des actions de matériovigilance à réaliser sur le parc (aussi bien ascendantes que descendantes)
- la formation des utilisateurs aux équipements
- l'optimisation des équipements et de la gestion des interfaces (consommables, informatique, conditions d'installation, ...)
- la définition de la politique de mise sous contrat, du contenu des prestations et de leur évaluation, en collaboration avec l'ingénieur responsable du service
- la rédaction et de la tenue à jour des protocoles de maintenance conformément aux préconisations du constructeur

- la définition du parc de testeurs nécessaires à la réalisation des interventions techniques
 - la collecte des manuels utilisateurs et des manuels techniques et de leur archivage selon les règles définies au sein du service
 - l'évaluation des compétences de ses collègues à intervenir sur les équipements pour lesquels il est référent
 - du référencement des pièces détachées, de la définition des stocks minimaux
 - du référencement des fournisseurs pour les prestations de maintenance
 - la définition et du suivi d'indicateurs du parc permettant de réviser la politique de maintenance et d'influencer la politique d'achat / renouvellement
- aux missions générales du service biomédical, sans notion de parc de référence. Dans ce cadre, il :
- accueille physiquement et téléphoniquement les services de soins et médico-techniques et les prestataires externes au sein de l'atelier
 - réalise les mises en prêt des équipements
 - participe aux évaluations techniques des équipements lors des achats d'équipements, de consommables, de prestations de maintenance
 - réalise les mises en service de l'ensemble du parc géré par le service biomédical
 - réalise les maintenances curatives de premier niveau pour tous les équipements du parc géré par le service biomédical et de niveaux supérieurs en fonction de ses compétences
 - réalise les maintenances préventives, les contrôles de qualité des équipements (selon les protocoles écrits et validés par le technicien référent) pour lesquels il a reçu une formation ou dont il estime avoir les compétences techniques et les documentations techniques suffisantes pour intervenir sans risque dans les prises en charge patient
 - s'assure de la disponibilité et du réapprovisionnement des pièces détachées et accessoires du stock, afin d'éviter toute rupture de stock pouvant entraîner une immobilisation du matériel
 - organise avec les prestataires externes les interventions de maintenance préventive, curative et contrôles de qualité sous traités et vérifie les prestations effectuées
 - assure la traçabilité en GMAO des interventions réalisées ou sous traitées
 - assurer la traçabilité des relevés de mesures, tests et ECME utilisés
 - réceptionne les livraisons des équipements et pièces détachées
 - organise son travail en fonction des priorités, urgences et impératifs afin de limiter au maximum l'impact sur la prise en charge du patient
 - tient rangé et propre son espace de travail et les matériels mis à sa disposition ainsi que les espaces communs de l'atelier biomédical

Dans l'exécution de ces tâches, le technicien biomédical doit travailler en autonomie selon les méthodes et les protocoles définis au sein du service.

Compétences associées au poste et/ou aux missions spécifiques de l'agent

➤ **LES SAVOIR-FAIRE REQUIS DU METIER (compétences techniques) :**

Le technicien biomédical doit savoir :

- choisir et utiliser des matériels, des outils de travail / de maintenance ou de contrôle adaptés aux équipements et interventions techniques à prendre en charge
- concevoir, formaliser et adapter des procédures, protocoles, modes opératoires et consignes relatives à l'utilisation et à la maintenance des équipements gérés
- conduire des installations, des équipements biomédicaux et en optimiser le fonctionnement
- évaluer la conformité d'un produit, d'un matériel, d'une prestation au regard des normes internes et externes
- identifier et diagnostiquer un dysfonctionnement, une panne, un défaut d'un matériel, d'une anomalie d'un équipement biomédical
- maintenir et dépanner un matériel, un équipement, une installation et un système biomédical dans les règles de l'art avec les outils et ECME appropriés
- évaluer la juste valeur économique et négocier les prestations externalisées relatives à la maintenance des équipements biomédicaux
- évaluer les risques à l'utilisation des équipements biomédicaux et les risques pouvant être générés par une intervention sur un équipement biomédical
- limiter ses interventions techniques en fonction du risque potentiel à l'exploitation des équipements biomédicaux et de ses compétences
- tracer les interventions réalisées selon les règles de l'art

Connaissances

Le technicien biomédical doit :

- connaître le milieu hospitalier
- connaître le matériel biomédical, les bases de physiologie, l'électronique, l'automatisme et les techniques de métrologie, les bases réglementaires applicables aux dispositifs médicaux
- maîtriser l'anglais technique
- maîtriser l'environnement informatique
- connaître les règles d'hygiène hospitalière
- connaître les règles de confidentialité
- maîtriser la GMAO
- avoir des connaissances générales en terme d'achat et de la commande publique
- avoir des connaissances générales en terme de gestion administrative et financière
- avoir des connaissances générales en terme de qualité
- avoir des connaissances générales en terme d'économie de la maintenance.

➤ **LES SAVOIR-ETRE REQUIS DU METIER (compétences relationnelles) :**

Le technicien biomédical doit savoir :

- faire preuve de capacités relationnelles avec les services de soins et médico-techniques, l'ensemble de l'équipe biomédicale et les prestataires externes
- travailler en équipe
- faire preuve d'une autonomie importante
- faire preuve d'une grande rigueur
- analyser une situation et en mesurer les risques
- faire preuve d'adaptation
- respecter le secret professionnel
- faire preuve de ponctualité

Qualification

- bac + 2/3 techniques biomédicales / électronique / électrotechnique / informatique industrielle / mesures physiques/ maintenance...
- correspondance statutaire : Technicien Supérieur Hospitalier

Moyens mis à disposition

- logiciel de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur)
- poste informatique et téléphone individuel
- testeurs biomédicaux
- locaux de l'atelier biomédical
- stock de pièces détachées
- outillage général et spécifique
- véhicule de service pour les interventions sur les établissements du GHT

Date limite de candidature 7 septembre 2018.